



**MAIRIE**  
**42330 CUZIEU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

En exercice 19

Présents 14

Votants 14 + 4 pouvoirs

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS**

**LE 13 FÉVRIER À 20 HEURES 00**

Date de la convocation du conseil municipal : 07 février 2023

**Présents :** Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - Ivann LECOURT - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

**Excusés avec pouvoirs :** Vincent GRANJON à Gérard LECLERCQ  
Joëlle JULLIEN à Marie-Josée GUBIEN  
Bruno SAUVIAC à Ghislaine GARNIER  
Ivann LECOURT à Laila GAUTHIER

**Excusé :** Cédric PASSOS

**Secrétaire de séance :** Ghislaine GARNIER

**2023-004 – TRAVAUX RUE DE LA BOURGÉE FROIDE – COTE DU MULET – ACQUISITION DE TERRAIN POUR  
L'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR**

À l'occasion des travaux de réseaux rue de la Bourgée Froide – Cote du Mulet, il est prévu d'aménager le carrefour avec la route de Rivas par la création d'un rond-point afin de sécuriser la circulation et faciliter les circuits des transports en commun.

Pour ce faire, une partie de la parcelle de terrain cadastrée section AO n° 122 doit être acquise auprès de Monsieur et Madame Jean DE SAINT MARTIN. Le bornage a été réalisé par un géomètre expert et fixe l'emprise à 672 m<sup>2</sup>. Le prix convenu au m<sup>2</sup> est de 1 €. L'agriculteur exploitant a donné son accord et ne souhaite pas percevoir d'indemnité d'éviction.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'acquisition d'une parcelle de terrain de 672 m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame DE SAINT MARTIN,
- D'approuver le montant de cette acquisition, soit 672.00 €,
- De prendre en charge les frais de bornage et de rédaction de l'acte administratif,
- De mandater le Cabinet DUSSAUD PAGNON domicilié 21 rue des Mouettes à Montrond les Bains pour toutes les démarches administratives liées à cette acquisition ainsi que la rédaction de l'acte administratif,
- D'inscrire la dépense au Budget Communal
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

- Approuve l'acquisition d'une parcelle de terrain de 672 m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame DE SAINT MARTIN,
- Approuve le montant de cette acquisition, soit 672.00 €,
- Prend en charge les frais de bornage et de rédaction de l'acte administratif,
- Mandate le Cabinet DUSSAUD PAGNON domicilié 21 rue des Mouettes à Montrond les Bains pour toutes les démarches administratives liées à cette acquisition ainsi que la rédaction de l'acte administratif,

Pour l'autorité compétente par délégation, inscrit la dépense au Budget Communal



- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,  
Ghislaine GARNIER

Le Maire,  
Jean-François RASCLE,

